

## REPRÉSENTATION

---

Par Profil supprimé Postée le 24/03/2019 16:49

Bonjour,

Je suis artiste photographe et une personne dépendante au cannabis sera probablement représentée dans une de mes séries artistiques. Je tiens cependant à dire qu'elle voit un psychiatre et un addictologue pour lutter contre sa dépendance.

Je voulais savoir si il était légal de faire ce type de photo puis de les publier ou de les exposer, sachant qu'elles ne montrent pas la dépendance sous un bon jour et n'en fait nullement l'apologie ou la publicité.

Je suis de par mon éducation très "anti-drogue" et je souhaite juste représenter la réalité, qui je l'espère pourra presque avoir un aspect préventif.

Est ce légal? Quelle précaution dois-je prendre pour ce genre de travaux?

Merci pour vos réponses

---

### Mise en ligne le 26/03/2019

Bonjour,

Vous posez une question juridique qui rentre dans le cadre du droit à l'image et dans la représentation des drogues. Nous ne possédons pas de juriste pouvant vous apporter une réponse à votre question.

Nous vous invitons à vous rapprocher d'une Maison de la Justice et du Droit afin de rencontrer un juriste dans un cadre gratuit qui pourra vous éclairer.

Nous vous mettons en fin de réponse un lien pour faire une recherche de structure près de votre lieu d'habitation.

Bien cordialement.

---

### En savoir plus :

- Les MDJ (Maison de la Justice et du Droit)